



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA  
FOURNITURE ET INSTALLATION DES GLISSIERES EN  
BETON ARME (GBA), AU SIEGE DE LA BANQUE DE LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**Bujumbura, Novembre 2025**

# **AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES GLISSIERES EN BETON ARME (GBA) AU POURTOUR DU SIEGE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.**

## **1. Objet du marché**

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle), à travers son site web [www.brb.bi](http://www.brb.bi) et le Journal « Le RENOUVEAU » lance un Avis d'Appel d'Offres ouvert national pour la fourniture et installation des glissières en béton armé (GBA) au pourtour du Siège de la Banque de la République du Burundi.

## **2. Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

## **3. Financement du marché**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

## **4. Condition de participation**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché. Les groupements d'entreprise ne sont pas acceptés.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'une des conditions d'inéligibilité énumérées à l'article 8 du Règlement de passation des marchés de la Banque (disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi)).

## **5. Monnaie de soumission**

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé en tenant compte des droits et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire Toutes Taxes Comprises (TTC).

## **6. Visite des lieux**

Une visite obligatoire des lieux est organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux attentes du Maître de l'ouvrage.



Ladite visite des lieux est prévue le **05/12/2025 à 09h00** au Siège de la Banque de la République du Burundi. Les soumissionnaires vont se rencontrer à la réception de la Banque de la République du Burundi. Elle sera sanctionnée par un certificat de visite qui sera délivrée le lendemain.

#### **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2<sup>ème</sup> étage, Bureau n°2.27 Bis, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 20 43 65, e-mail : [www.brb.bi](http://www.brb.bi), sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **cent mille Francs Burundi (BIF 100 000)** non remboursable, à verser sur le compte n°CC11 634 intitulé « *Compte Transit paiement BRB/BIF* » ouvert à la BRB.

#### **8. Garantie bancaire de soumission**

Le Soumissionnaire joindra à son offre, une garantie bancaire de soumission d'un montant de cinq millions Francs Burundi (BIF 5 000 000). Les garanties bancaires émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

- a) La garantie de soumission restera valide pendant 30 jours suivant l'expiration de la période de validité des offres.
- b) La garantie de soumission de l'attributaire du marché sera libérée lorsque le soumissionnaire aura signé la lettre d'acceptation et constitué la garantie requise.
- c) Pour les soumissionnaires non retenus, la garantie de soumission leur sera retournée dans un délai maximum de 30 jours calendaires après expiration du délai de validité des offres.
- d) La garantie de soumission sera saisie :
  - Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres ;
  - Si l'attributaire du Marché ne parvient pas, dans les délais fixés, à signer le contrat.

## **9. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) L'avis d'appel d'offres ;
- b) Les spécifications techniques ;
- c) Le bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif ;
- d) Les critères d'évaluation des offres ;
- e) Les formulaires de soumission.

## **10. Contenu des offres**

### **10.1. Offre technique**

L'offre technique comprendra les documents administratifs et les documents techniques suivants :

#### **A. Documents administratifs**

- a) Une lettre de soumission de l'offre technique, conforme au modèle donné en annexe, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire et adressée à Monsieur le Gouverneur de la BRB. En cas de délégation, ladite lettre sera accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire ;
- b) Une garantie bancaire de soumission de cinq millions Francs Burundi (BIF 5 000 000) ;
- c) Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire, conforme au modèle donné en annexe ;
- d) Une copie des statuts de la société ;
- e) Une copie du registre de commerce ;
- f) Une attestation de non redevabilité fiscale encore valide ;
- g) Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- h) Une attestation de non redevabilité à l'INSS encore valide ;
- i) La preuve d'achat du DAO ;
- j) Une attestation de non faillite valide, datant de maximum 3 mois le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- k) Un certificat de visite des lieux.

**NB** : L'absence ou la non-conformité d'un document parmi ceux énumérés ci-dessus entraîne le rejet automatique de l'offre.



## **B. Documents techniques**

- a) Trois (3) bilans audités et approuvés par l'autorité fiscale, pour les 3 dernières années (2022 ; 2023 et 2024), avec un chiffre d'affaire annuel moyen d'un montant minimum de cinq cent millions de Francs Burundi (BIF 500 000 000) ;
- b) Une attestation de capacité financière d'un montant minimum de trois cent cinquante millions de Francs Burundi (BIF 350 000 000) délivrée par la Banque agréée;
- c) Liste des travaux similaires déjà exécutés avec des preuves attestant que le soumissionnaire a déjà réalisé avec succès au moins deux travaux similaires (PV de réception provisoire ou définitive, attestation de bonne exécution, ou équivalent) ;
- d) Liste du gros matériel nécessaire pour l'exécution des travaux avec des preuves attestant leur disponibilité (Camion benne, engin de levage, véhicule de liaison, moule et bétonnière) ;
- e) Un engagement à fournir les matériaux de qualité (gravier concassé, sable de rivière et fer à béton d'origine turque)
- f) Un planning d'exécution présenté sous la forme de Diagramme de GANTT avec une méthodologie de travail bien détaillée;
- g) Les CV actualisés datant d'un moins 1 mois jusqu'à la date de soumission, les attestations de services rendus ainsi que les copies des diplômes certifiées conformes à l'original, délivrées par le Ministère ayant l'Éducation Nationale dans ses attributions pour le personnel aligné.

Le personnel doit être techniquement qualifié conformément aux exigences des travaux objet du présent marché. Chaque membre du personnel doit avoir déjà exécuté avec succès au moins deux (2) travaux de pose de glissières en béton armé.

Le personnel sera composé au minimum de :

- Un Ingénieur Civil/Industriel/Bachelier en Génie Civil ayant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la gestion des travaux du Génie Civil en qualité d'Ingénieur des travaux;
- Un Technicien Conducteur des travaux de niveau A2 avec une expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'exécution des travaux du Génie Civil en tant que Chef de chantier.

**N.B** : La BRB se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents présentés par les soumissionnaires.



## **10.2. Offre financière**

L'offre financière comprendra les documents ci-après :

- 1) La lettre de soumission de l'offre financière conforme au modèle donné en annexe ;
- 2) Le devis quantitatif et estimatif dûment complété et signé ;

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

## **11. Présentation des offres**

Les offres seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront emballées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront ensuite glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour la fourniture et installation des glissières en béton armé (GBA) au pourtour du Siège de la Banque de la République du Burundi** ».

L'enveloppe extérieure contenant les 2 offres sera envoyée à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi**

**1, Avenue du Gouvernement**

**B.P. 705 Bujumbura**

**Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28**

**E-mail : brb@brb.bi**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

**L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.**

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

## **12. Dépôt et ouverture des offres**

Les offres seront déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5<sup>ème</sup> étage), au plus tard le 17/12/2025 à 10h00.



Les offres techniques seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, dans la salle des réunions du **4<sup>ème</sup> étage, Bureau n° 4.23, le même jour, à 10h30'.**

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

### **13. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note après l'analyse technique et financière.

Dès la notification, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

### **14. Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement bancaire suivant les coordonnées bancaires fournies par le soumissionnaire gagnant et selon les échéances suivantes :

**a) Avance de démarrage**

Une avance de démarrage de maximum **trente pourcent (30%)** du montant du marché peut être versée à l'**Entrepreneur** sur sa demande expresse après la signature du contrat, dans un délai n'excédant pas dix (10) jours ouvrables. Cette avance doit être garantie à cent pour cent (100%) par une garantie émanant d'un établissement bancaire agréé par le **Maître de l'Ouvrage**. Les garanties bancaires émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

La restitution de l'avance de démarrage commencera à partir du premier décompte et doit être terminée quand le paiement aura atteint quatre-vingt pourcent (80%) du montant total du marché.

**b) Quand l'avancement des travaux a atteint au moins quatre-vingt pourcent (80%), le paiement d'un montant de 80% est subordonné à la récupération de la garantie d'avance de démarrage.**

**c) Paiement de vingt pourcent (20%) après la réception provisoire dûment signée par les deux parties.**

### **15. Durée de la validité des offres**

Les offres resteront valides et les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de l'ouverture des offres.



## **16. Délai d'exécution du marché**

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** comptés à partir de la signature du contrat. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

## **17. Garantie de bonne exécution**

Dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception du contrat, l'attributaire fournira au Maître d'Ouvrage une garantie de bonne exécution de 5%, sous la forme de garantie bancaire, conformément au modèle de garantie fourni en annexe, ou sous une autre forme acceptable par le Maître d'Ouvrage.

La garantie de bonne exécution fournie par l'attributaire du Marché sous forme de garantie bancaire, sera émise au choix de l'attributaire, par une Banque agréée par l'Autorité Contractante. Les garanties bancaires émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

Si l'attributaire du Marché ne remplit pas les conditions ci-dessus, l'attribution du Marché sera annulée et la garantie de soumission sera saisie.

## **18. Règlement applicable**

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de Passation des marchés de la Banque (disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi)).

## **19. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi, 2<sup>ème</sup> étage, bureau 2.27 BIS, téléphone 22 22 03 45.

Fait à Bujumbura, le 20/11/2025

## **POUR LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

Marie Goreth NDAYISHIMIYE

2<sup>ème</sup> Vice-Gouverneur.



Irene KABURA MURIHANO

1<sup>ère</sup> Vice-Gouverneur.